

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 124)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par

Mme Braun-Pivet, rapporteure au nom de la commission des lois

ARTICLE 12

I.- A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et 3° »

les mots :

« , 3° et 4° ».

II.- En conséquence, à l'alinéa 5, substituer aux mots :

« au 3° »

les mots :

« aux 3° et 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la nouvelle rédaction de l'article 5 adoptée en nouvelle lecture.